

COMMUNIQUE DE PRESSE

Reprise progressive d'activité du tribunal administratif

Dans le cadre de sa reprise progressive d'activité, le tribunal administratif de Nîmes reprend ses audiences collégiales ce mercredi 13 mai 2020, après près de deux mois de suspension de celles-ci.

Durant la période de confinement strict qui a pris fin ce 11 mai, l'activité de la juridiction n'a jamais complètement cessé. Le tribunal, dont la quasi-totalité des personnels a été placée en télétravail, a continué à enregistrer et instruire les affaires dont il était saisi. Dans un strict respect des mesures de protection inhérent à l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement, le tribunal a également tenu les audiences concernant les dossiers urgents qui ne pouvaient souffrir d'un report. La juridiction a enfin, durant cette période, enregistré et lancé l'instruction d'une cinquantaine de dossiers électoraux.

Aujourd'hui, un protocole respectueux des consignes sanitaires, des gestes barrière et des règles de distanciation a été mis en place afin de pouvoir reprendre les audiences collégiales et à juge unique dans des conditions garantissant la sécurité sanitaire du personnel et des justiciables. Ainsi, dans un premier temps, l'accueil ne sera ouvert que les matinées d'audience et seuls les personnes convoquées et la presse seront autorisées à accéder à la salle d'audience.

Les modalités de reprise d'activité du tribunal administratif de Nîmes seront amenées à s'adapter à l'évolution de la situation sanitaire.